

I. Compte rendu des sessions de qualification et CRCT

La désignation des rapporteurs (qualification et CRCT) s'est faite lors de la réunion du bureau le 20 novembre 2017.

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'IAP, salle des séminaires les 7 et 8 février 2017 .

A. Session de qualification

La matinée du 7 février est consacrée à la qualification aux fonctions de professeur. Cette session est la première depuis la dématérialisation complète des dossiers. Il est apparu que l'accès aux dossiers a été difficile, le dossier complet concaténé est parfois inutilisable, et l'ajout de l'ensemble des pièces, comme celles de production scientifique, aboutit à des dossiers de taille prohibitive et difficilement manipulables. Les membres du comité rapportent aussi des problèmes dans la qualification des dossiers par le ministère comme recevable ou pas, des informations contradictoires ayant été données aux candidats.

Le nombre de candidats a augmenté par rapport à l'an dernier de 13 à 25. Après examen de tous les dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification : elles sont adoptées à l'unanimité.

La séance de qualification aux fonctions de maître de conférences se déroule dans de bonnes conditions, le 7 février à partir de 15h30 et le 8 février jusqu'à 14 heures. Le nombre de dossiers est de 74, semblable à l'an dernier. Après examen de tous les dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification : elles sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des qualifications :

Maîtres de conférences :

Sur 74 dossiers présents sur GALAXIE

- 54 qualifiés,
- 8 non qualifiés,
- 3 hors section,
- 5 non transmis
- 4 irrecevables

Le taux de qualification est donc de 73%, semblable à celui de l'an dernier

Sur 18 candidates (24% du total des inscriptions), 1 dossier n'a pas été transmis, 2 sont non qualifiées.

Professeurs :

Sur 25 dossiers présents sur GALAXIE

- 19 qualifiés,
- 1 hors section
- 2 irrecevables

- 2 non qualifiés
- 1 non examiné

Le taux de qualification est donc de 76% des candidatures .

Il y a quatre candidates (16%), toutes qualifiées.

B. Session d'attribution de CRCT

La section a analysé les demandes de CRCT le 7 février après-midi. 7 demandes ont été reçues, pour une attribution d'à peine 6 mois. Il est à noter que certains candidats demandent 1 année, sans qu'ils spécifient si 6 mois serait une option. L'attribution de seulement un semestre est tout à fait insuffisant en regard du nombre de dossiers reçus et de leur pertinence.

Après rappel des critères de la section (qualité scientifique du dossier, pertinence et urgence du projet, autre CRCT ou décharges déjà obtenus), les demandes sont analysées. Le semestre est attribué à Matthieu Kretzschmar.

II. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes d'avancement de grade

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'Observatoire de Paris, salle du Conseil, les 15 (PR) et 22 mai 2018 (MCF)

Le contingent local de l'observatoire de Paris, établissement à effectifs restreints est reversé dans le contingent national et banalisé. Le pourcentage du contingent n'est supérieur à 0 que pour les MCF avec 20,59% de l'effectif des promouvables à l'observatoire de Paris

Le nombre de promotions disponibles pour la section est, en 2018, réparti comme suit :

| Avancement de grade | Nombre de promotions CNU en 2018 | Nombre de promouvables | Nombre de dossiers parvenus |
|-----------------------------|----------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| MCF echelon exceptionnel HC | 1 | 4 | 2 |
| MCF CN vers HC | 3 | 34 | 13 |
| PR2 vers PR1 | 1 | 19 | 8 |
| PR1 vers PREX1 | 2 | 23 | 9 |
| PREX1 vers PREX2 | 2 | 14 | 7 |

CN : classe normale ; HC : hors classe ; PR2 : professeur 2^{ème} classe ; PR1 : professeur 1^{ère} classe ; PR EX1 : professeur classe exceptionnelle 1^{er} échelon ; PR EX2 : professeur classe exceptionnelle 2^{ème} échelon.

Les personnes promues sont :

MCF HC echelon exceptionnel : Thomas Widemann

MCF HC : Nicolas Fray, Matthieu Kretzschmar, Emmanuel Marcq

PR1C : Sylvain Chaty

PR CE1 : Stephane Corbel, Sebastien Galtier

PR CE2 : Alain Blanchard, Laurence Rezeau

III. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes de PEDR

Le bureau de la section 34 du CNU s'est réuni le 20 juin 2018 pour la désignation des rapporteurs pour la session de demandes des PEDR.

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'Observatoire de Paris, salle du Conseil, le 13 septembre 2018

Pour chaque rubrique de la demande, une liste de critères avait été élaborée lors de la précédente campagne et mise en ligne, l'évaluation des dossiers s'est faite conformément à ce document.

16 demandes de collègue A et 17 demandes de collègues B ont été examinées. Il faut noter, et déplorer aucun dossier féminin pour le collègue A, 3 dossiers ont été déposés par des femmes en collègue B

Cette année la répartition des dossiers s'est faite par collègue, la section a commencé l'analyse par les collègues A puis a continué avec les collègues B, une discussion a eu lieu entre les deux phases afin d'ajuster le niveau de chacun des critères d'évaluation

Les dossiers ont été classés, la répartition étant fixée par le ministère

- dans les 20% premiers meilleurs dossiers : 3 professeurs et 3 maîtres de conférences
- dans les 30% suivants : 5 professeurs, 5 maîtres de conférences
- dans les 50% suivants : 8 professeurs , 8 (3) maîtres de conférences.

IV. Session de suivi de carrière

Le bureau de la section s'est réuni le 22 juin 2017 pour distribuer les 16 dossiers reçus. Avec la redéfinition du calendrier annuel des sites concernés par le suivi de carrière il est difficile d'estimer le pourcentage de dossiers reçus par rapport à l'ensemble des ECs qui ont été sollicités cette année

La section s'est réunie le 12 septembre 2018 pour l'analyse des dossiers

Dans certaines situations récurrentes sur plusieurs dossiers d'un même établissement, le même message a été rajouté sur chacun des dossiers concernés afin que le problème rencontré soit traité dans sa globalité par l'établissement.